

**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du Lundi 27 Février 2017**

**Présents :**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE – Mr Jean Pierre BOUISSET– Mr Laurent RIVES  
– Mr Sacha DJORDJEVIC – Mr FERRER Jean Baptiste
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGES – Mme Janine CROS GIRAL
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE- Mme Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : Mr Henri ICHE
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS
- Commune de LAPRADE : Mr Jean-Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Jean-Claude PECH
- Commune de LES MARTYS : M André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Gilbert BATLLE – Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT – Mr Henri ESCUDIE
- Commune de ROQUEFERE : Mr BELS Francis
- Commune de SAINT DENIS : Mme Chantal CONSTANSA – Mr Michael LAURENT
- Commune de SAISSAC : Mr Éric BETEILLE - Mr Philippe HORTALA – Mr HERRERO David- Mme  
Pascale FUMEY- Mme Sophie VICENS
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS – Mr David FERRE
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS – Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA - Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Daniel GERI

Absents excusés : Mr Luciano STELLA (Villardonnel)

Absents :

Mr Guy JALABERT (Fraisie Cabardes) – Mr Gérard DESGRANGES (Lacombe) - Mr Joseph SKALA (Miraval Cabardes) – Mme Martine GARCIA (Villardonnel)- Mr Gérard BONNAFOUS (Saint-Denis)

Procuration :

Mr Gérard BONNAFOUX de la commune de Saint-Denis à Mme Chantal CONSTANSA  
Mr Régis HUC de la commune de Labastide Esparbairénque à Mr Francis BELS

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 33 votants dont 3 procurations.

Monsieur Jean-Baptiste Ferrer est désigné secrétaire de séance.

### **- Approbation compte rendu**

Monsieur Le Président propose de valider le compte rendu du 7 Décembre.  
Aucunes remarques ayant été formulées, le compte rendu est approuvé.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **TOURISME / CULTURE / SPORT**

### **- Election du 6ème vice-président en charge du tourisme, de la culture et du sport**

Monsieur Le Président informe que depuis le départ de la Commune de Les Cammazes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la 6<sup>ème</sup> vice-présidence est vacante.

Il convient de désigner un autre 6<sup>ème</sup> vice-président à la place de Monsieur Alain Mary, conseiller communautaire de cette commune.

Monsieur Le Président fait appel à candidatures et présente celle proposée par le Bureau, la candidature de Monsieur Jean-Louis Teissié, conseiller communautaire titulaire de la commune de Lastours.

Pas d'autres candidats ne s'étant manifestés, Monsieur Le Président demande à l'assemblée son accord pour procéder à un vote à main levée.

Tous pour

Monsieur Le Président propose la candidature de Monsieur Jean-Louis Teissié à l'Assemblée

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

Monsieur Jean-Louis Teissié remercie les membres présents de leur confiance. L'objectif sera d'assurer la continuité de l'excellent travail d'Alain Mary qui participera encore à une période de transition.

### **- Actualisation de la tarification de la Taxe de Séjour**

Monsieur Saxe explique qu'en vertu des articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs de taxe de séjour doivent être adoptés par nature et par catégorie conformément au barème élaboré par le législateur. Un seul tarif doit être voté pour chaque catégorie tarifaire, rendant impossible la création de catégories d'hébergement à tarifier autres que ceux mis en place par la législation.

Actuellement la tarification de la Taxe de séjours distingue un tarif pour les chambres d'hôtes à 0,50 € la nuitée qui appartiennent réglementairement à la même catégorie que les "hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme à 1 étoile dont le tarif est fixé à 0,45 €. Il est seulement possible de valider un seul tarif pour ces 2 natures d'hébergements et une généralisation proposée à 0,50 € la nuitée. De la même façon les emplacements dans les aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranches de 24 heures présente actuellement un tarif de 0,60 € qui appartient à la même catégorie ci-dessus. Il convient de proposer un tarif identique à 0.50 € la nuité.

Une fois ces explications communiquées, Monsieur Le Président propose d'acter et de valider ces modifications.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

### **- Rapport OM 2015**

Le Responsable du service environnement Monsieur Cédric Mazars procède à la présentation du rapport des ordures ménagères 2015 de la Communauté de Communes.

Ce rapport décrit les modalités de fonctionnement du service et les résultats de la collecte de 2015.

Une fois validé, ce rapport sera mis en ligne et en libre accès sur le site internet de la Communauté de Communes.

Monsieur Mazars rappelle à l'assemblée qu'en raison des lois successives du Grenelle de l'environnement qui rendent obligatoires un meilleur tri des déchets, le coût du traitement des déchets ultimes va augmenter. La Commission environnement travaille sur une réorganisation de la collecte pour permettre d'anticiper cette hausse déjà prévisible. Ainsi, des réunions d'informations et de travail seront organisées dans les mairies pour présenter et travailler cette nouvelle organisation. A cette orientation s'ajoute des opérations liées au compost et notamment des composteurs collectifs et à la sensibilisation à l'environnement auprès des écoles au travers des Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur Le Président évoque la nécessité de poursuivre cette réflexion et d'organiser une collecte qui doit permettre de contenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Sans quoi, une hausse très sensible est à prévoir dès les prochaines années.

Monsieur Béteille intervient et rappelle la problématique du vieux village de Saissac où un camion benne ne peut pas circuler. Il s'interroge sur la méthode de collecte qui sera choisie. Des réponses devront être apportées lors de la réunion.

Monsieur Le Président propose de passer au vote du rapport OM 2015

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **- Achat camion benne**

Monsieur Mazars explique qu'en raison de la réorganisation de la collecte et notamment celle des déchets recyclables qui devront être collectés en vrac et non plus en sacs. Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagère.

La commission d'Appel d'Offres propose de retenir la proposition de l'entreprise MECALOUR GIE localisée à Carcassonne pour un montant de 115 500 € H.T soit 138 600 € TTC.

Le châssis du véhicule est de marque RENAULT et la benne est de marque FAUN. La capacité de la benne proposée est de 7 M3 pour une charge utile de 3.5 à 4 tonnes.

Par cette acquisition deux camions type plateau vont être mis à la vente.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de passer au vote.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **COMMISSION FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL**

### **- Demande de subvention Musée de la mine et de la métallurgie en Montagne Noire 'contrat de ruralité'**

Monsieur Le Président effectue un point sur ce dossier de contrat de ruralité qui a rythmé une partie du travail des communes et de la Communauté de la fin d'année 2016 et début 2017. Dans un premier temps, la Préfecture de l'Aude a demandé au territoire d'être très réactif et de proposer des projets prêts à commencer. En raison de l'actualité nationale, une période d'attente s'est instaurée sans évolution du dossier.

Dernièrement la Préfecture a fait part de la signature du contrat par l'Etat, le Département et les maîtres d'ouvrages. La Région ne souhaite pas signer le contrat, mais cette collectivité pourra être sollicitée pour le financement des projets. Cette signature va avoir lieu dans les prochains jours.

Monsieur Le Président rappelle que le contrat de ruralité n'est pas une demande de subvention en soit, il s'agit d'un contrat cadre qui ne dispense pas chaque maître d'ouvrage de solliciter les financements souhaités de façon classique.

Monsieur Saxe explique que ce contrat de ruralité inclue un projet de musée de la mine et de la métallurgie en Montagne Noire localisé à Lastours. La première tranche de ce projet consiste à créer une passerelle d'accès aux fours métallurgiques d'expérimentation situé sur la rive gauche de l'Orbiel.

Le Plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES €			RECETTES €		
	<i>Coût H.T</i>	%		<i>Coût H.T</i>	%
TRAVAUX	84 867	100	<b>ETAT FSIL</b>	64 060	60
MAITRISE	21				
D'OEUVRE	900		<b>DEPARTEMENT</b>	21 353	20
			<b>CDC</b>	21 354	20
<b>TOTAL</b>	<b>106 767</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 767</b>	<b>100</b>

Monsieur demande à l'assemblée de valider ce plan de financement

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

#### **- Demande de subvention au titre du GAL Moulin à Papier de Brousses**

Monsieur Hortala explique que dans le cadre du Groupe d'Action local du Carcassonnais, la Communauté de Communes de la Montagne Noire est sollicitée pour participer financièrement en tant que co-financeur à une action pour le Moulin à Papier de Brousses en partenariat avec l'Atelier du livre. Cette action a pour objectif de relancer l'activité économique des deux structures en développant un plan de communication. La participation financière demandée à la CDC s'élève à 721.68 €. Le contenu de l'action était en téléchargement sur l'espace extranet.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

#### **- Demande de subvention au titre du GAL : Domaine Le Crouzet**

Dans le cadre du Groupe d'Action local du Carcassonnais la Communauté de Communes de la Montagne Noire est sollicitée pour participer financièrement en tant que co-financeur à une action pour le Domaine Le Crouzet localisé à Fraïsse-Cabardes. Cette action a pour objectif la diversification des activités agricoles, la promotion du vignoble, l'ouverture du domaine au public et proposer une offre culturelle innovante. La participation financière demandée à la CDC s'élève à 1 048.11 €. Le contenu de l'action était en téléchargement sur l'espace extranet.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **- Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du Budget**

Monsieur Saxe explique que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il s'agit de solliciter le Conseil Communautaire pour autoriser cette procédure.

Monsieur e Président rappelle que cette démarche règlementaire est similaire à celle effectuée dans les communes.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **- Délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président**

Afin d'apporter de la réactivité par rapport à certaines décisions, et alléger les ordres du jour des Conseils Communautaires Monsieur Le Président propose de déléguer des pouvoirs du Conseil Communautaire au Président à savoir:

- Approuver les règlements intérieurs des services publics communautaires, à l'exception des tarifs qui sont approuvés en Conseil Communautaire
- Autoriser le recrutement d'agent non permanent (accroissement temporaire d'activité, remplacement titulaire indisponible, saisonniers)
- Contractualisation de ligne de trésorerie jusqu'à un montant maximum de 200 000 €
- Dépôt de permis de construire

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **- Délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Bureau**

Monsieur Saxe informe l'assemblée que le Conseil Communautaire peut également déléguer des pouvoirs au Bureau de la Communauté de Communes. Les délégations suivantes sont proposées :

- Attribuer et signer les marchés publics et accords-cadres passés sous forme de procédure adaptée inférieurs à 90 000 €.
- Conclure les conventions d'occupation du domaine public
- Habilité à conclure les conventions avec les communes membres pour la mise à disposition de personnels
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

Monsieur Béteille intervient et exprime son point de vue concernant l'attribution des marchés et son montant fixé à 90 000 €. Il s'agit d'une somme conséquente où la sollicitation du Conseil Communautaire serait préférable. Monsieur Béteille ne remet pas en cause la légalité de cette délégation puisque la loi le prévoit mais plus sur le principe d'accorder au bureau une telle décision.

Monsieur Herrero affirme pour sa part qu'il est conseiller communautaire pour siéger et participer aux décisions. Par ailleurs, Monsieur Herrero met l'accent sur le manque de réactivité de la Communauté de

Communes sur d'autres sujets comme les aménagements des points de tri, des petits travaux à la déchèterie ou la réparation de potelets électriques à la crèche de Saissac.

Sur ce dernier point, Monsieur Saxe précise qu'une réunion technique a été effectuée sur place avec un représentant de la Mairie de Saissac.

Monsieur Herrero affirme qu'il n'est pas au courant.

Monsieur Saxe précise qu'il est prévu d'implanter une clôture à l'entrée de la crèche pour éviter que ces potelets ne se détachent à nouveau notamment en période de fermeture de la crèche. Ayant été déjà fixé deux fois par les services techniques, il semble préférable de positionner la clôture, sécuriser le lieu et de les fixer à nouveau de façon pérenne.

Vote :

Contre : 4                      Abstention : 0                      Pour : 29

### **- Délégations de signature du Président au DGS**

Monsieur Hortala explique qu'en référence à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, il est autorisé que le Président puisse donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à un fonctionnaire. Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires communautaires, d'accorder une délégation de signature au Directeur Général des Services la proposition de délégation porte sur les points suivants :

- Engagement juridique des dépenses et recettes section de fonctionnement et d'investissement pour des montants inférieurs à 2 500 € H.T y compris bon de commande
- Congés, autorisation d'absence
- Décisions liées à la formation en lien avec le Plan de Formation
- Bulletins d'inscriptions aux formations du CNFPT et préparation aux concours
- Autorisation d'heures supplémentaires / Etat des heures complémentaires mensuel
- Signature d'attestations employeurs liées à des documents contractuels délibérés ou fixés par arrêtés : certificats de travail, attestation de salaire, relevés de carrière.

Monsieur Le Président ajoute que cette décision relevant d'un arrêté signé par ses soins, il n'est pas nécessaire de délibérer. Il s'agit d'une information communiquée au Conseil Communautaire.

### **- Convention Maître Labry**

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes contractualise avec un cabinet d'avocat, le cabinet LABRY pour apporter un conseil juridique à la CDC et ses communes membres. La tarification s'élève à 1 080 € TTC mensuel, cette dernière n'ayant pas évolué suite à la fusion puisque le même tarif était pratiqué pour les 14 communes de l'ancien Haut-Cabardès.

Par rapport au bilan des sollicitations du cabinet, Monsieur Saxe précise :

Brousses-et-Villaret : 3 sollicitations  
Fraïsses-Cabardès : 1 affaire pour 3 sollicitations  
Villanière : 1 sollicitation  
Salsigne : 1 sollicitation  
Saissac : 0 sollicitation  
Trassanel : 0 sollicitation

Monsieur Géri demande la parole et met en doute les compétences de ce cabinet. Ce dernier a conseillé la commune de Villardonnell en 2006 /2007 concernant une ZAC, la ZAC de la royale qui a abouti sur 5 procédures jugées devant le tribunal administratif. Les services et conseils du cabinet ne sont pas fiables. Monsieur Géri demande à ce qu'une consultation soit mise en œuvre et précise qu'il existe d'autres cabinets bien meilleurs.

Monsieur Le Président comprend ce point de vu, mais au niveau de l'intercommunalité et du ressenti général des communes, les services proposés par le cabinet Labry sont satisfaisants.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 1                      Abstention : 0                      Pour : 32

## **COMMISSION ECOLES/ALAE**

### **- Convention de mise à disposition directrice ALAE / Commune de Les Cammazes**

Monsieur Guitard explique que dans l'attente de la formalisation d'une qualification BPJEPS d'un agent communal de la commune de Les Cammazes, il est proposé de mettre à disposition La Directrice de l'ALAE de la Montagne Noire à l'ALAE de la commune. Il s'agira d'une mise à disposition d'une heure hebdomadaire.

Il est nécessaire d'acter cette mise à disposition afin que la CDC puisse facturer les heures mises à disposition à la commune.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

### **- Convention mise à disposition AGENT ECOLE à la Commune de Saint-Denis**

Monsieur Guitard fait part à l'assemblée qu'un agent de la Communauté de Communes a effectuée des missions pour le compte de la Commune de Saint-Denis dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle école pour 6.25 heures.

Il s'agit d'acter cette mise à disposition afin que la CDC puisse facturer les heures mises à disposition à la commune.

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

## **COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE**

### **- Tarification familles structures multi accueil**

Monsieur Saxe évoque la tarification familles des usagers des crèches qui repose sur l'application d'un barème national unique dont le respect est la juste contrepartie de l'apport financier croissant de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude. Dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU), la tarification appliquée aux familles se fait obligatoirement en heures.

Cette tarification varie en fonction des ressources, de la composition familiale et du type d'accueil proposé.



Pour déterminer un tarif horaire, il convient d'appliquer aux ressources annuelles imposables ramenées au mois, le taux d'effort horaire correspondant à la composition familiale, selon le tableau suivant :

<b>Type d'accueil : Accueil collectif</b>				
<b>Nombre d'enfant(s) à charge</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Taux d'effort horaire</b>	0.06 %	0.05 %	0.04 %	0.03 %

Soit  $Tarif\ horaire = Ressources\ annuelles / 12 \times taux\ d'effort$

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Vote :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 33

### **- Tarification familles ALSH**

Monsieur Barthas fait part de la proposition de la commission petite enfance / enfance jeunesse qui consiste à autoriser les inscriptions des enfants sur le centre de loisirs sur 3 jours, 4 jours et à la semaine. Jusqu'à présent seule l'inscription unique à la semaine était actée. Cette flexibilité doit apporter une adaptation du service aux attentes des usagers. Monsieur Barthas explique qu'il s'agit de la seule modification importante par rapport à la tarification 2016.

Monsieur Saxe précise, à l'image de la tarification sur les crèches que la tarification familles des usagers de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement repose sur l'application d'un barème national unique dont le respect est la juste contrepartie de l'apport financier croissant de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude. L'application de ce barème est obligatoire. Conformément au règlement de fonctionnement, la tarification sera appliquée en heures avec un minimum de 9 heures par jour repas compris auxquelles pourront se rajouter des heures dites de « garderies » de 7h30 à 8h30 ou de 17h30 à 18h30.

Cette tarification varie en fonction des ressources du foyer classifiées en 5 tranches de quotient familial.

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif à l'heure</b>	<b>de 8h30 à 17h30 (9h)</b>	<b>Semaine (5 jours)</b>
<i>T1 0 à 500</i>	0,75	6,75	33,75
<i>T2 501 à 700</i>	0,90	8,10	40,50
<i>T3 701 à 900</i>	1,05	9,45	47,25
<i>T4 901 à 1200</i>	1,20	10,80	54,00
<i>T5 + de 1200</i>	1,50	13,50	67,50

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 33

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

### **- Validation du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**

Monsieur Bouisset rappelle le déroulement de la candidature du territoire à ce dispositif. A l'image du contrat de ruralité, le programme et les actions du TEPCV ont dû s'adapter à l'évolution du règlement et des dispositifs d'éligibilité au programme. D'un programme pas assez ambitieux pour la DREAL (organisme d'Etat qui gère l'élaboration des TEPCV) qui a nécessité un appel à projets en direction des communes pour augmenter l'enveloppement financière du programme, il en a résulté dans un second temps un programme trop ambitieux. Monsieur Julien Mousset, responsable du service développement économique, aménagement de l'espace a travaillé en lien avec les communes pour enlever certaines dépenses liées à des travaux de bâtiment non éligibles.

Monsieur Bouisset informe les communes qui ont souhaité participer à ce programme qu'une réunion d'information sera programmée dans les semaines à venir.

Monsieur Le Président procède à une lecture rapide du programme qui est affiché (et qui était en téléchargement sur l'espace extranet) et procède au vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 33

### - Questions diverses

#### - Point sur l'étude eau / assainissement

Monsieur Le Président explique que la réunion de lancement de l'étude sur la prise de compétence eau et assainissement par l'intercommunalité conformément à la loi NOTRe s'est déroulée en présence de Monsieur Luciano Stella et de Monsieur Saxe.

Monsieur Le Président fait part qu'un courrier a été envoyé à destination de toutes les communes qui contient un questionnaire et une liste de documents à préparer. Il ne s'agit pas de compléter ce questionnaire tout seul mais de préparer la venue du Bureau d'étude qui va prendre rendez-vous avec chaque mairies.

Monsieur Le Président fait appel à la sincérité des informations communiquées et notamment en ce qui concerne les éléments liés au budget de l'eau. Il est important de travailler avec les données les plus fiables possibles, il en va de la future gestion de cette compétence.

#### - Point sur le transfert de la compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme

Monsieur Saxe rappelle que les communes ont jusqu'au 27 Mars 2017 pour s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme. Il est relevé que les délibérations prises avant le 26 Décembre 2016 ne seront pas comptabilisées dans le vote.

Pour mémoire, afin que ce transfert ne soit pas effectif, il est nécessaire qu'au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

A ce jour les délibérations des communes s'opposant à ce transfert et qui ont été transmises à la CDC sont :

- Brousses-et-Villaret, Caudebronde, Cuxac-Cabardès, Fontiers-Cabardès,ournes-Cabardès, Fraïsse-Cabardès, Labastide, Latourette, Les Ilhes, Saissac, Salsigne, Villanière et Trassanel.

Il en ressort que suite à ces délibérations, les conditions d'opposition à ce transfert sont remplies.

- Monsieur Le Président fait part d'une information sur l'organisation le 12 Mars à Trassanel du trail des truffières et d'un repas truffe et patrimoine.

Monsieur Le Président remercie les membres de l'assemblée présents et clôture la séance.

**20 h 35 fin de séance**